

**PROCÈS-VERBAL de la séance** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 7 décembre 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, maire  
Madame Lydia Richer, conseillère  
Madame Stéphanie Lambert, conseillère  
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Madame Mélissa Lussier, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière  
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

## **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **CONSULTATION PUBLIQUE**
  - 3.1 Demande de dérogation mineure 2021-05 - Implantation d'un bâtiment résidentiel situé au 1202, 7e Rang (lot 3506003)
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 16 novembre 2021
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
  - 5.3 Calendrier des séances ordinaires
  - 5.4 Demande de dérogation mineure 2021-05 - Implantation d'un bâtiment résidentiel situé au 1202, 7e Rang (lot 3506003)
  - 5.5 Nomination des élus aux différents comités
  - 5.6 Comité consultatif d'urbanisme - Mandats
  - 5.7 Therrien Couture Jolicoeur - Offre de service de Première Ligne
  - 5.8 Fédération québécoise des municipalités - Adhésion 2022
  - 5.9 Aménagement des bureaux municipaux au 1199, rue Principale - Certificat de paiement numéro 8
  - 5.10 Contrat pour services de laboratoires aqueduc et eaux usées
  - 5.11 Droit de passage du club de motoneige pour la saison 2021-2022
  - 5.12 Club 3 et 4 roues - Droit de passage saison 2021-2022

- 5.13 Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie - Cotisation annuelle 2022
- 5.14 Service des incendies - Achats divers
- 5.15 Service des incendies - Équipes spécialisées - Lettre d'intention à la ville de Saint-Césaire
- 5.16 Municipalité amie des aînés (MADA) - Comité de pilotage - Création et constitution - Approbation
- 5.17 Programme de soutien aux politiques familiales municipales

**6. LÉGISLATION :**

- 6.1 Avis de motion - Projet de règlement 2021-375 amendant le règlement 2017-323 intitulé Plan d'urbanisme afin de modifier les limites des affectations zones prioritaires et de zones de réserves
- 6.2 Adoption - Premier projet de règlement 2021-375 amendant le règlement 2017-323 intitulé Plan d'urbanisme afin de modifier les limites des affectations zones prioritaires et zones de réserves
- 6.3 Avis de motion - Projet de règlement 2021-376 amendant le règlement 2017-324 intitulé règlement de zonage, afin de reconfigurer les limites des zones R-9, R-22 et de créer la zone de réserve R-23
- 6.4 Adoption - Premier projet de règlement 2021-376 amendant le règlement 2017-324 intitulé règlement de zonage, afin de reconfigurer les limites des zones R-9, R-22 et de créer la zone de réserve R-23
- 6.5 Avis de motion - Premier projet de règlement 2021-377 amendant le règlement 2017-328 intitulé règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble, afin de modifier les zones assujetties par le règlement ainsi que les usages y étant autorisés
- 6.6 Adoption - Premier projet de règlement 2021-377 amendant le règlement 2017-328 intitulé règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble, afin de modifier les zones assujetties par le règlement ainsi que les usages y étant autorisés

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

- 7.1 Rapport du service

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

- 8.1 Rapport du service des eaux usées

**9. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

- 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

**10. CORRESPONDANCE :**

- 10.1 Sommaire de la correspondance
  - Sollicitation en vue des 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes

**11. DIVERS :**

11.1 Dépôt du rapport d'audit portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

11.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

**12. FORMATION FQM**

**13. LEVÉE DE LA SESSION**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, ouvre la séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-158**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. CONSULTATION PUBLIQUE**

**3.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-05 - IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 1202, 7E RANG (LOT 3506003)**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, toute personne intéressée avait la possibilité de se faire entendre relativement à la dérogation mineure mentionnée en rubrique.

**4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

**5. CONSEIL :**

**5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021**

Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-159**

**5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 7 décembre 2021 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaines du 31 octobre 2021 au 13 novembre 2021) : 33 510,51 \$
- Salaires (semaines du 14 novembre 2021 au 27 novembre 2021) : 22 700,73 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 1338 à 1351 : 46 549,21 \$
- Paiements Accès D, 501 217 à 501246 : 61 264,22 \$
- Paiements directs 751 699 à 751 744 : 59 471,46 \$

**Total : 223 506,13 \$**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-160**

#### **5.3. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Lydia Richer  
et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 20 h :

- 11 janvier
- 1er février
- 1er mars
- 5 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 6 septembre
- 4 octobre
- 1er novembre
- 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-161**

### **5.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-05 - IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 1202, 7E RANG (LOT 3506003)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un bâtiment résidentiel situé au 1202, 7<sup>e</sup> Rang (lot 3506003);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des normes énoncées à la grille d'usage <<A-2>> du règlement de zonage 2021-324 (Annexe B), la distance minimale autorisée vis-à-vis l'emprise de rue est de 15 m. alors que la distance de la résidence située au 1202, 7<sup>e</sup> Rang, est de 13,78 m de l'emprise de la rue;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés excèdent les normes édictées quant au maintien du droit acquis à l'article 26.5.3 du Règlement de zonage 2017-324;

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis d'agrandissement a été demandée et obtenue en première instance;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés n'ont pas été faits en conformité avec le permis émis;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage peut causer un préjudice sérieux au demandeur quant à l'existence d'une fondation saine sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la présente demande portant le numéro 2021-05.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-162**

### **5.5. NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les élus aux différents comités de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER les membres du conseil aux comités suivants, soit :

**Comité consultatif d'urbanisme (CCU):** Madame Lise Bachand ainsi que Madame Irène Drouin Dubreuil en tant que substitut.

**Bibliothèque:** Madame Mélissa Lussier

**Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton:** Madame Lise Bachand

**Gestion des actifs:** Madame Mélissa Lussier

**Service des incendies et mesures d'urgence:** Madame Stéphanie Lambert ainsi que Madame Lydia Richer en tant que substitut.

**Loisirs:** Madame Irène Drouin Dubreuil

**Comité citoyens:** Madame Stéphanie Lambert

**Boisé de la Crête:** Madame Lydia Richer

**Régie des déchets:** Monsieur Jean-Francois Morin ainsi que Madame Stéphanie Lambert en tant que substitut.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-163**

#### **5.6. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MANDATS**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé d'un élu et de quatre citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de monsieur Olivier Pouliot et de madame Carolanne Pineault se terminent le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer madame Irène Drouin Dubreuil au poste de représentant citoyen puisque celle-ci est dorénavant membre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'OFFICIALISER ainsi le membres du Comité consultatif d'urbanisme avec les personnes suivantes:

- Madame Lise Bachand, représentante du Conseil municipal, **jusqu'au 31 décembre 2023**
- Madame Charlène Côté, représentante des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2023**
- Monsieur Olivier Pouliot, représentant des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2023**
- Monsieur Frédérick Tessier, représentante des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2022**
- Madame Carolanne Pineault, représentante des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2022**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-164**

**5.7. THERRIEN COUTURE JOLICOEUR - OFFRE DE SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité nécessite des besoins juridiques de façon récurrentes;

CONSIDÉRANT l'offre de Therrien Couture Jolicoeur pour un service de première ligne pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre présenté par Therrien Couture Jolicoeur, le tout tel que mentionné dans la correspondance du 8 novembre 2021.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget 2022.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-165**

**5.8. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - ADHÉSION 2022**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité pour l'année 2022, auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lydia Richer  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

DE RENOUELER l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2022, au montant de 3 041,57\$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-110-00-494 au budget 2022.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-166**

**5.9. AMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX AU 1199, RUE PRINCIPALE - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 8**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du certificat numéro 8 émise par les architectes dans le dossier d'aménagement des bureaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement du certificat numéro 8 au montant de 16 792,79 \$, taxes inc.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-167**

#### **5.10. CONTRAT POUR SERVICES DE LABORATOIRES AQUEDUC ET EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE les contrats pour analyse des eaux usées et de l'eau potable viennent à échéance;

EN CONSÉQUENCE;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Biovet inc. pour la prochaine année, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, le tout tel que mentionné aux soumissions 2021-EAU031 et 2021-EAU33.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses aux prévisions budgétaires 2022 aux postes 02-412-00-419 et 02-414-00-419.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-168**

#### **5.11. DROIT DE PASSAGE DU CLUB DE MOTONEIGE POUR LA SAISON 2021-2022**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. pour obtenir la conformité de la signalisation pour la traverse du sentier dans le rang 7, pour la période hivernale 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la signalisation de cette traverse relève de la compétence municipale en conformité avec le Code de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Mélissa Lussier  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

D'INFORMER le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. que la municipalité de Saint-Dominique assure la signalisation de la traverse du sentier dans le Rang 7 entre les numéros civiques 1061 et 1077, le tout conformément au Code de la sécurité routière.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-169**

#### **5.12. CLUB 3 ET 4 ROUES - DROIT DE PASSAGE SAISON 2021-2022**

CONSIDÉRANT la demande du Club 3 et 4 roues du comté Johnson inc. relativement au droit de traverse en véhicules tout-terrain pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la signalisation de cette traverse relève de la compétence municipale en conformité avec le Code de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Lydia Richer  
et résolu à l'unanimité :

D'AVISER le Club 3 et 4 roues du comté Johnson inc. que la municipalité de Saint-Dominique assure la signalisation de la traverse du sentier dans le rang 7, le tout conformément au Code de la sécurité routière.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-170**

##### **5.13. ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE - COTISATION ANNUELLE 2022**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation 2022 de l'association des pompiers auxiliaires de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Lydia Richer  
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la cotisation de l'Association des Pompiers auxiliaires de la Montérégie pour l'année 2022, le tout tel que l'offre présenté dans l'entente de partenariat soumis le 1er octobre 2021.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-220-00-494 au budget 2022.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-171**

##### **5.14. SERVICE DES INCENDIES - ACHATS DIVERS**

CONSIDÉRANT la demande du service des incendies à l'effet de procéder à l'achat de différents items;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

DAUTORISER les achats suivants au montant de 14 300 \$ plus taxes :

Outil de remplacement :

- Lampe steamlite a batterie
- Lance 1 ¾ à débit variable
- Extincteur à l'eau
- Lumière stroboscopique
- Cône de circulation rétractable
- Robinet vanne 2.5 po

Achat de fin d'année :

- Caméra thermique

- Radio mobile

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les différentes postes budgétaires en incendie (02-220 et 22-720).

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-172**

**5.15. SERVICE DES INCENDIES - ÉQUIPES SPÉCIALISÉES - LETTRE D'INTENTION À LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Hyacinthe a mis fin à sa couverture de service spécialisé pour les espaces clos et le sauvetage en hauteur, le 30 novembre dernier;

CONSIDÉRANT la possibilité d'avoir cette couverture par la ville de Saint-Césaire;

CONSIDÉRANT QUE les systèmes de télécommunications d'urgences à cet effet sont dirigés directement à la ville de Saint-Césaire et ainsi avoir une couverture complète;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

DE SIGNIFIER à la ville de Saint-Césaire notre intérêt pour la couverture d'urgence en matière d'espace clos et de sauvetage en hauteur.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-173**

**5.16. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) - COMITÉ DE PILOTAGE - CRÉATION ET CONSTITUTION - APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le conseil de Saint-Dominique a accepté par la résolution numéro 2021-139 de participer à la demande collective avec la MRC des Maskoutains pour la mise à jour de la Politique régionale des aînés et son plan d'action afférent ainsi que de mettre à jour sa politique locale Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action afférent;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre sur pied un comité de pilotage MADA, tel que stipulé à l'article 3.3.3 de l'entente Municipalités amies des aînés, avec le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est exigé que le comité soit minimalement constitué de deux sièges pour des personnes représentant les aînés, soit des organismes ou des personnes âgées, ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier aînés de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les personnes recommandées ont été consultées et ont déclaré leur intérêt à participer au comité de pilotage MADA;

CONSIDÉRANT que la chargée de projet de la MRC siègera d'office à ce comité et coordonnera les travaux de mise à jour de la politique locale et de son plan d'action avec le comité de pilotage;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité de pilotage est la réalisation des étapes de la démarche MADA pour la mise à jour de la politique locale ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la politique des aînés et de son plan d'action;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la création du comité de pilotage MADA, pour la réalisation de la mise à jour de la politique locale Municipalité amie des aînés et son plan d'action ; et

DE NOMMER les membres du comité de pilotage MADA, pour une période de deux ans, à partir de la date de nomination, soit :

Élu responsable des aînés de la municipalité : Lydia Richer

Représentant administratif de la municipalité : Fanny St-Jean

Représentant de la MRC des Maskoutains : Élyse Simard, chargée de projet

Représentant du CISSS : Marie-Pier Lévesque St-Onge, organisatrice communautaire

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-174**

#### **5.17. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le ministère a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique présente en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la transmission de la demande d'aide financière au montant de 5 000 \$ pour le projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 du ministère de la Famille ; et

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou en son absence le directeur général adjoint, à signer au nom de la municipalité de Saint-Dominique l'entente et tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ; et

DE CONFIRMER la nomination de monsieur, madame Lydia Richer et comme substitut Madame Stéphanie Lambert.

**ADOPTÉE**

**6. LÉGISLATION :**

**6.1. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 2021-375 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-323 INTITULÉ PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES AFFECTATIONS ZONES PRIORITAIRES ET DE ZONES DE RÉSERVES**

Le conseiller Jean-Francois Morin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement 2021-375 amendant le règlement 2017-323 intitulé Plan d'urbanisme afin de modifier les limites des affectations *zones prioritaires et zones de réserves*.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-175**

**6.2. ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-375 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-323 INTITULÉ PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES AFFECTATIONS ZONES PRIORITAIRES ET ZONES DE RÉSERVES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un plan d'urbanisme afin d'établir les orientations et objectifs de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle restreint les initiatives de certains citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son règlement 2017-323 intitulé Plan d'urbanisme, afin de modifier les limites des affectations <<zone de réserves>> et <<zones prioritaires >>;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été dûment donné le 7décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 2021-375 amendant le règlement 2017-323 intitulé Plan d'urbanisme afin de modifier les limites des affectations zones prioritaires et zones de réserves.

**ADOPTÉE**

**6.3. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 2021-376 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE RECONFIGURER LES LIMITES DES ZONES R-9, R-22 ET DE CRÉER LA ZONE DE RÉSERVE R-23**

La conseillère Irène Drouin Dubreuil donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement 2021-376 amendant le règlement 2017-324 intitulé règlement de zonage, afin de reconfigurer les limites des zones R-9, R-22 et de créer la zone de réserve R-23.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-176**

**6.4. ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-376 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE RECONFIGURER LES LIMITES DES ZONES R-9, R-22 ET DE CRÉER LA ZONE DE RÉSERVE R-23**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle restreint les initiatives de certains citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier son règlement de zonage 2017-324 afin de modifier les limites des zones R-9, R-22 et de créer la zone de réserve R-23;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été dûment donné le 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil

**APPUYÉE DE :** la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 2021-376 amendant le règlement 2017-324 intitulé règlement de zonage, afin de reconfigurer les limites des zones R-9, R-22 et de créer la zone de réserve R-23.

**ADOPTÉE**

**6.5. AVIS DE MOTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-377 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-328 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE, AFIN DE MODIFIER LES ZONES ASSUJETTIES PAR LE RÈGLEMENT AINSI QUE LES USAGES Y ÉTANT AUTORISÉS**

Le conseiller Jean-Francois Morin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement 2021-377 amendant le règlement 2017-328 intitulé règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble, afin de modifier les zones assujetties par le règlement ainsi que les usages y étant autorisés.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-177**

**6.6. ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-377 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-328 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE, AFIN DE MODIFIER LES**

**ZONES ASSUJETTIES PAR LE RÈGLEMENT AINSI QUE LES USAGES Y  
ÉTANT AUTORISÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Irène Drouin Dubreuil  
et résolu à l'unanimité :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un règlement sur les plans d'aménagements d'ensemble afin d'assurer un développement cohérent et durables du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle restreint les initiatives de certains citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 2017-328, afin d'assujettir la zone R-23 et de définir les usages autorisés à l'intérieur des zones concernées par ce règlements;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été dûment donné le 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE,

**ADOPTÉE**

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

**7.1. RAPPORT DU SERVICE**

La compilation du mois de novembre 2021 est déposée au Conseil.

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

**8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois de novembre 2021 est déposé au Conseil.

**9. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

**9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Le rapport d'exploitation du mois de novembre 2021 est déposé au Conseil.

**10. CORRESPONDANCE :**

**10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois de novembre 2021 est déposé au Conseil.

## 11. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-178

#### 11.1. DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur la Commission municipale, deux (2) missions d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2023 ont été effectuées dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de ces audits ont fait l'objet de deux (2) rapports d'audit distincts et que ces rapports ont été reçus à la Municipalité le 23 novembre dernier;

Considérant que ces rapports doivent être déposés à la première séance du conseil qui suit leur réception, tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE PRENDRE acte des rapports d'audit de la CMQ portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

DE TRANSMETTRE une copie certifiée conforme de la présente résolution à la directrice de l'expertise et du soutien stratégique en audit de la Commission municipale du Québec.

**ADOPTÉE**

#### 11.2. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil doivent déposer une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires dans les immeubles situés sur les territoires de la municipalité locale et de la municipalité régionale de comté des Maskoutains.

La directrice générale *confirme la réception et dépose les déclarations de :*

- Hugo Mc Dermott
- Lydia Richer
- Stéphanie Lambert
- Irène Drouin Dubreuil
- Jean-François Morin
- Lise Bachand
- Mélissa Lussier

### RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-179

## 13. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 38.

**ADOPTÉE**

---

Hugo Mc Dermott  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et greffière-trésorière